

1 – IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PREPARATION ET DE LA SOCIETE

Désignation : **DIPEL PM**

Utilisation : Insecticide à usage agricole

Identification de la société : PLANTIN
84350 COURTHEZON France
e-mail : plantin@plantin.fr

Appel d'urgence : Tel : 04.90.70.20.03

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Préparation / substance : préparation
Préparation non classée comme dangereuse au sens des arrêtés du 20 avril 1994 modifié et du 9 novembre 2004.

Peut déclencher une réaction allergique.

3 – COMPOSITION – INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Description chimique Bacillus thuringiensis var. kurstaki, 16000 UI/mg

N°CAS 68038-71-1

N°EINECS 231-764-5

Concentration : 100%

Symbole(s) / Phrases de risques R38 R43

4 - PREMIERS SECOURS

Symptômes et effets La poussière peut être irritante pour les voies respiratoires. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Premiers secours

Généralités : En cas de doutes, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Inhalation : Mettre à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Peau : Eviter le contact prolongé et répété avec la peau. Laver immédiatement au savon et à l'eau. Consulter un médecin en cas d'irritation. Enlever vêtements et chaussures contaminés. Laver les vêtements avant réutilisation.

Yeux : Rincer complètement avec beaucoup d'eau. Les paupières doivent être écartées du globe oculaire pour assurer un rinçage complet. Consulter un médecin si une irritation apparaît.

Ingestion : Ne pas faire vomir. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Si le patient est conscient, rincer la bouche avec de l'eau. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Autres informations : Pas d'antidote spécifique connu, traitement symptomatique.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Classe d'inflamabilité :	Aucune.
Moyens d'extinction approprié :	Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, mousse, brouillard d'eau.
Produit d'extinction inapproprié :	Aucun connu.
Produits de décomposition /combustion dangereux :	La combustion peut engendrer des vapeurs toxiques ou irritantes.
Equipement de protection :	Porter un appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements de protection adéquats et une protection pour les yeux / visage.
Autres informations :	Si de l'eau est utilisée, contenir l'écoulement et ne pas laisser s'échapper dans le tout à l'égout ou dans les cours d'eau.

6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles :	Pour la protection appropriée, voir la rubrique 8.
Précautions pour l'environnement :	Eviter la pénétration dans les égouts et les cours d'eau de surface.
Méthodes de nettoyage :	Recueillir le maximum dans un récipient propre pour réutiliser (de préférence) ou éliminer, en évitant la formation de poussières. Récupérer tous les déchets du produit et les mettre dans des récipients pouvant être bien fermés et identifiés. Nettoyer les surfaces contaminées avec de l'eau et du savon. Ne pas rejeter les eaux de nettoyage dans l'environnement. Eliminer en tant que déchets suivant les réglementations locales , voir la rubrique 13.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation :	Les précautions usuelles de manipulation des produits chimiques doivent être appliquées. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Pour la protection du personnel, voir la rubrique 8.
Conditions de stockage :	Stocker dans le récipient d'origine, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver hors de portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Protéger de la chaleur.

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition professionnelle :	Aucune limite d'exposition n'a été établie pour ce produit.
Contrôle de l'exposition professionnelle :	
Respiratoire :	Respecter les précautions d'usage lors de la manipulation de produits chimiques.
Main :	Porter des gants de protection (en nitrile ou néoprène).
Yeux :	Porter des lunettes de sécurité.
Peau et corps :	Porter un vêtement de protection approprié.
Autres informations :	Assurer une ventilation adéquate. Aux champs, éviter l'exposition au brouillard de pulvérisation.

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	Poudre fine
Couleur	Brun clair
Odeur	Odeur typique des produits de fermentation
Point de fusion	non pertinent
Point/intervalle d'ébullition	non pertinent
Pression de vapeur	non pertinent
Densité relative	0,796 mg/ml
Point d'éclair	non applicable
Température d'inflammabilité	non inflammable
Propriétés comburantes	non comburant
Solubilité dans l'eau	se disperse dans l'eau
Solubilité dans d'autres solvants	non déterminé
Coefficient de partage n-octanol/eau	non déterminé
pH	pH entre 4 et 6.5 (solution à 10%)
Viscosité	non pertinent
Explosivité	non pertinent
Densité relative de la vapeur (air=1)	non pertinent
Propriétés d'oxydation	non pertinent

10 - STABILITE / REACTIVITE

Stabilité :	Stable dans les conditions de stockage et de manutention recommandées (voir la rubrique 7).
Conditions à éviter :	Eviter les températures élevées. En milieu basique, le produit est inactivé.
Matériaux à éviter :	Les oxydants.
Produits de décomposition dangereux :	Aucun connu.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité orale aiguë :	DL50 (Rat) > 5000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation :	Rat (4heures) > 5,26 mg/l (corps entier)
Irritation/corrosion aiguë de la peau :	Légèrement irritant.
Irritation/corrosion aiguë des yeux :	Légèrement irritant.
Sensibilisation cutanée aiguë :	Peut être sensibilisant.
Mutagénèse :	Pas de données disponibles.

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Toxicité aiguë pour les poissons :	CL 50 -32 jours- (Oncorhynchus mykiss) > 1.51x10 ¹⁰ cfu/l CL 50-32 jours- (Lepomis machrochirus) > 1.45X10 ¹⁰ cfu/l
Toxicité aiguë pour les daphnies :	CE 50-21jours- (Daphnia magna) :14 mg/l
Toxicité aiguë pour les bactéries :	Pas de données disponibles.
Toxicité aiguë pour les algues :	Pas de données disponibles.
Toxicité aiguë pour les oiseaux :	DL50 (Canard colvert) > 2857 mg/kg DL50 (Colin de virginie) > 2857 mg/kg
Toxicité aiguë pour les abeilles :	Toxicité aiguë orale DL50 (Apis mellifera) > 4042 µg s.a/abeille
Toxicité aiguë pour les vers de terre :	Pas d'effet indésirable après 14 jours.
Biodégradabilité :	Le btk se dégrade rapidement en présence d'UV.
Bioaccumulation :	Non applicable : Ce bacillus n'est pas pathogène pour les organismes non cibles et ne se reproduit pas dans ces organismes non cibles.

13 – ELIMINATION

Produit et emballage contaminés :	Faire incinérer dans un centre spécialisé agréé les reliquats de produit et les emballages souillés.
Emballages :	Les emballages commerciaux doivent être complètement vidés. Les rendre inutilisables et se conformer aux règlements et arrêtés en vigueur pour l'élimination (législation locale, régionale ou nationale).

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport par terre (ADR/RID) :	Non réglementé.
Transport par mer (IMGD) :	Non réglementé.
Transport par air (IATA) :	Non réglementé.

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Description chimique :	Bacillus thuringiensis var. kurstaki, 16000 UI/mg
Phrase(s) S :	S2 : conserver hors de la portée des enfants. S13 :conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. S20/21 : ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. S24 : éviter le contact avec les yeux. S49 : conserver uniquement dans le récipient d'origine.

16 - AUTRES INFORMATIONS

Délai de réentrée sur les parcelles traitées : Conformément à l'arrêté du 12/09/2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, le délai de réentrée pour les travailleurs est de 48 heures après la fin de la pulvérisation.

Les informations contenues dans cette FDS ne concernent que le produit susmentionné et ne sont pas nécessairement valables en cas d'utilisation avec d'autre(s) produit(s). Ces informations sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances pour l'usage décrit dans le paragraphe 1.

Mise à jour le 30/09/2009

Objet de la modification : mise en forme du document